

## Produit OBSEQUES

### Pour qui :

Toute personne souhaitant protéger ses proches, jusqu'à 84 ans, sans formalité médicale<sup>1</sup> !

### Pour quoi

Pour libérer vos proches d'une charge financière imprévue lors de votre « départ », la volonté de protéger vos proches jusqu'aux derniers instants.

### Le saviez-vous ?<sup>2</sup>

Le coût moyen des obsèques en France est de 4 000 €. La Sécurité sociale ne verse aucun capital décès aux anciens salariés, désormais à la retraite. Ces frais sont imprévus et difficiles à supporter. Au moment du décès, 85% des familles ne disposent pas de l'argent nécessaire au règlement des prestations funéraires.

### Notre solution :

Un produit innovant et des garanties adaptées :

- versement d'un capital décès de 2 000 € à 18 000 €
- Sans formalité médicale<sup>1</sup>
- Service de « tiers-payant » pour éviter l'avance des frais à vos proches
- Exonération des droits de succession (dans la limite des dispositions fiscales en vigueur)
- Large choix de cotisations : paiement viager, pendant 10 ans ou en une seule fois.
- Pas de cotisation à fonds perdu : possibilité de rachat ou de mise en réduction du contrat si vous ne pouvez plus payer vos cotisations
- Tarifs calculés en fonction de l'âge à la souscription

### Nos tarifs :

Sans formalité médicale vous garantissons un capital de 3000 € pour 10,77 Euros / mois<sup>3</sup>

<sup>1</sup> de 2 000 € à 8 000 € et sous réserve de signer une déclaration d'état de santé de 9 000 € à 18 000 €

<sup>2</sup> Source : [www.april.fr](http://www.april.fr)

<sup>3</sup> Cotisation viagère, pour un assuré âgé de 57 ans (Produit conçu et géré par APRIL Assurances et assuré par CNP Assurances et Filassistance International)